

Mme Rabatier (domiust) 1.

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.037

Objet

Travaux de réfection et
d'entretien du réseau
d'assainissement, pose de
bordures de trottoirs et
dalles de caniveaux.
Travaux connexes.

Marché S.R.T.P.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

Vu
10-6-70
N° 3080

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSÉ,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose qu'il y a lieu de conclure un marché
pour l'exécution de divers travaux d'entretien et de réfection
du réseau d'assainissement et divers travaux connexes.

La Société Royannaise de Travaux Publics, déjà titulaire d'un
marché en 1968 pour ce genre de travaux, a accepté les conditions
établies par la Direction de la Voirie, objet du projet de marché
dont il est donné connaissance au Conseil, après que les Commissions
des Travaux et des Finances au cours de leurs réunions respectives
des 9 Mars et 16 Avril 1970, aient donné leur avis favorable, dans
la limite d'un engagement de dépense de 60.000 Francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qu'il l'exposé de M. le Rapporteur

VU les dispositions de l'article 310 du Livre III annexé au
décret N° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le
décret n° 64.729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification
des textes réglementaires relatifs aux marchés publics,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un marché de gré à gré avec la Société Royannaise de Travaux Publics (S.R.T.P.) dont le Siège Social est à Vaux-sur-Mer, 68 Avenue de Malakoff, inscrite au Registre de Commerce de Marennes sous le N° 68 B 14, pour l'exécution de travaux de réfection et d'entretien du réseau d'assainissement, et divers travaux connexes préalables ou complémentaires, d'un montant de SOIXANTE MILLE Francs, toutes taxes comprises, dont HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS pour la T.V.A. au taux de 17,6%.
- Que la dépense correspondante sera imputée sur l'article 631 du budget "Assainissement" de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 19 JUIN 1970

Le Sous-Prefet.

